

de temps qui doit nécessairement tourner au profit de toute la classe ; et, en second lieu, l'avantage incontestable de mettre les élèves en état de lire toute espèce d'écriture, et d'entretenir chez eux une attention plus soutenue.

Pour éviter tout favoritisme de la part des élèves, qui seraient peut-être portés à user d'indulgence les uns pour les autres, M. Boudrias conseille au maître d'exiger de chacun qu'il écrive son nom sur le devoir qu'il aura corrigé, ainsi que le nombre de fautes. De cette manière, si le maître a lieu de soupçonner quelque faveur, ou quelque injustice, il lui sera facile, en revoyant lui-même les devoirs, de découvrir le coupable.

M. Demers se prononce un peu dans le sens de M. Boudrias. Il établit, néanmoins, une différence dans les devoirs qui se donnent généralement dans les écoles, et cette différence doit influer beaucoup sur le mode de correction à employer.

Ces devoirs peuvent se diviser en deux catégories : la première comprendrait les *exercices orthographiques* et les *problèmes d'arithmétique*, et la dernière, le *thème et la version*.

Quant aux devoirs d'orthographe et de calcul, qui se font presque toujours sur l'ardoise, surtout dans les localités pauvres où l'instituteur a souvent beaucoup de difficulté à faire procurer du papier aux élèves, il est évident que le mode de M. Boudrias est à peu près le seul praticable : le maître, ne pouvant corriger les devoirs pendant les heures de classe, se verrait obligé de passer une heure ou deux de plus à l'école, ou de retourner chez lui chargé d'une pile d'ardoises, ce qui, dans l'un ou l'autre cas, serait peu agréable, il faut l'avouer.

Mais là où il y a des *thèmes* et des *versions* à corriger, et où l'on peut avoir le papier assez facilement, l'instituteur doit les voir lui-même : lui seul est en état de juger du mérite des expressions ou des tournures employées par les élèves.

M. Tétrault veut que ce soit le maître qui corrige les devoirs. Les avantages qui résultent de cette méthode sont, suivant lui, très-nombreux. L'élève sachant d'avance que son devoir passera par les mains du maître, y mettra beaucoup plus de soin, tant sous le rapport de l'orthographe des mots, de l'application des règles, que sous celui de l'écriture ; mais s'il voit que c'est un élève comme lui qui doit corriger son devoir, il sera loin d'y apporter la même attention.

Si, pendant l'école, le maître n'a pas le temps de corriger les devoirs (ce qui d'ailleurs l'empêcherait d'exercer une surveillance assez active sur sa classe,) il peut les apporter chez lui, et, le lendemain, les remettre corrigés aux élèves, pour les leur expliquer, et attirer leur attention sur les points les plus faibles.

C'est ainsi qu'il se rendra un compte exact du travail et du mérite de chacun des élèves, chose impossible avec l'autre mode de correction.

M. Boucher dit que la correction des devoirs est un point d'une très-grande importance, et qui nécessite une attention dont la plupart des élèves sont peu capables. L'examen de l'écriture, l'application des règles de la grammaire, la ponctuation, l'emploi convenable des différents signes orthographiques sont autant de détails qu'il ne faut point laisser à leur inexpérience. C'est de plus le seul moyen que possède le maître de pouvoir juger si tel élève mérite de passer à une classe plus avancée, ou de recevoir la récompense à laquelle il peut avoir droit.

Si la correction des devoirs surcharge l'instituteur, il lui est facile de remédier à cet inconvénient par des devoirs plus courts et mieux choisis ; les progrès n'ont seront que plus rapides ; ici, comme ailleurs, la qualité l'emporte sur la quantité.

M. Mallette se déclare en faveur du mode de correction par les élèves.

M. A. D. Lacroix est du même avis. Il dit que ce mode est plus expéditif que tout autre, qu'il est le seul dont on doive faire usage dans une école nombreuse, et qu'au lieu de rendre l'élève apathique et négligent, comme quelqu'un l'a prétendu, il excite, au contraire, son émulation et le rend très-attentif. L'élève a tout intérêt à ce que le devoir qui lui est confié, soit corrigé aussi minutieusement que possible ; il sait que ses confrères seront sévères envers lui, et que, dans ce cas, toute négligence de sa part tournera à son préjudice.

Aucun favoritisme n'est donc à craindre.

Ce mode est aussi des plus avantageux pour le maître. L'instituteur qui a passé six longues heures au milieu d'une classe, parfois très-nombreuse, est heureux de pouvoir jouir d'un peu de repos, sa santé, d'ailleurs, lui en fait une obligation impérieuse. Or, l'on conçoit qu'avec le mode de corriger les devoirs chez lui, en dehors de ses classes, on le condamne à un travail presque continu, qui finira indubitablement par miner sa constitution. Et sans parler de certains devoirs sociaux dont l'instituteur, pas plus qu'aucun autre, ne saurait se dispenser, il doit disposer de quelques heures d'étude, afin qu'il puisse augmenter ses connaissances, et, par là même, élever le niveau de sa profession.

M. Casségrain croit que les deux modes de correction qui font le sujet de la présente discussion, ont leurs avantages et leurs inconvénients, et qu'en conséquence, il serait peut-être dangereux d'en adopter un à l'exclusion de l'autre. Il faut savoir tenir compte des circonstances où se trouve placé l'instituteur, et laisser à sa discrétion la tâche, assez délicate, de décider quelle méthode répond le mieux aux besoins de sa classe.

Dans une école peu nombreuse, le maître peut corriger lui-même les devoirs, sans trop se fatiguer, et les élèves auront tout à y gagner ; mais dans une école qui l'est davantage, la mise en pratique de cette méthode devient plus difficile ; elle devient même impossible dans ces classes encombrées d'élèves, comme l'on en rencontre très-fréquemment.

En général, l'emploi alternatif des deux modes dans une même classe, outre qu'il concilierait toutes les opinions, ferait disparaître la monotonie que l'adoption exclusive de l'un ou de l'autre système produirait inévitablement, et serait de nature à tenir en haleine et le maître et les élèves.

C'est là un point essentiel en éducation.

M. Verreau dit qu'il est heureux de pouvoir constater que le sujet actuel ait attiré l'attention de la conférence, et provoqué un si grand entrain chez tous ceux qui ont pris part à la discussion. C'est avec raison. Cette question est une question complexe, qui admet, par là même, des distinctions. Elle touche à l'un des points les plus importants de l'enseignement dans les écoles élémentaires, et même dans celles d'un degré supérieur ; car le travail des élèves se résume presque entièrement dans le devoir, et de la méthode qu'emploie le maître, dépendent les succès de ceux qu'il est chargé d'instruire.

— *En théorie*, lequel de ces deux modes vaut le mieux ? La question ici se résout facilement : le maître doit corriger les devoirs lui-même. Tout le monde admet que, par cette méthode, l'instituteur est plus en mesure de constater les progrès journaliers de son élève, de le suivre, pour ainsi dire comme pas à pas, de voir s'il a tenu compte des règles qui ont été déjà expliquées en classe, de le blâmer s'il a fait des fautes un peu trop saillantes, et de prévenir, par conséquent, toute récidive. Voilà en peu de mots, les principaux avantages qui résultent de ce mode de correction.

— *Dans l'application*, si le maître peut corriger les devoirs, c'est préférable ; il y aura moins d'inconvénients. Mais la chose devient extrêmement difficile, sinon impos-